

La Mairie



Horaires d'ouverture :

Le lundi de 9h15 à 12h00

Le mardi de 17h00 à 19h30

Le mercredi de 9h15 à 12h00

Le vendredi de 9h15 à 12h00



Nouveau numéro de téléphone



Tél : 03 82 87 03 24

Et adresse Mail



mairie@veckring-helling.fr



Vous recherchez une parcelle pour construire
Adressez vous à la Mairie



Les Lundis 01 Février
29 Mars et 19 juillet
Salle Socioculturelle
Don du Sang



Chères Véckringeoises et Hellingeoises, chers Veckringeois et Hellingeois,

Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée demeurera tristement gravée dans nos mémoires. Cette période imprévue a perturbé nos plaisirs les plus simples de la vie, bouleversé nos activités économiques, associatives, familiales ou quotidiennes.

Nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, fête au village, marche IVV, repas des anciens, en passant par notre commémoration annuelle de mémoire de nos guerres et conflits ... Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous manquent...

Vous, bénévoles associatifs qui avez très souvent été réduits à l'inactivité, voici le message que je peux vous délivrer : "surtout gardez votre motivation pour des jours meilleurs en 2021 et votre engagement au service de la population".

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de venir s'installer dans notre village. J'ai une pensée pour tous mes concitoyens qui nous ont quitté durant cette année et j'assure mon soutien à toutes celles et ceux qui y ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, pour qui les circonstances ont rendu le deuil encore plus difficiles et douloureux.

Il faut absolument garder le moral, et j'espère du fond du cœur que vous avez tout de même passé de bons moments en ces fêtes de fin d'Année.

Vous connaissez mon attachement pour Veckring /Helling , pour ses habitants et mon engagement pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu...

Notre action va se poursuivre, nous nous sommes mis au travail, dès notre nouvelle installation, je dirai même que nous ne nous sommes jamais arrêtés. Prioritairement pour gérer la crise sanitaire, mais aussi pour terminer les actions du mandat passer et engager les nouvelles :

- Poursuite de l'aménagement extérieur de la salle socioculturelle
 - Engagement de travaux de viabilisation de nouvelles parcelles à construire, afin de pouvoir absolument garder notre école Maternelle qui est continuellement menacée de fermeture
 - Choix du maître d'œuvre pour le projet de réaménagement du Cœur historique de notre village, investissements lourds mais nécessaire pour l'attractivité de notre petite Commune touristique. Son contrat se maintiendra au minimum sur 2 ans, nous sommes à la phase de structuration du dossier du projet pour nous permettre une recherche d'un maximum de subventions.
 - Elaboration du dossier de subvention à Moselle Ambition, pour notre future aire de jeux, qui sera installée à proximité du city stade à Veckring, tant attendu et nécessaire pour nos jeunes. Demande faite à la suite de l'acceptation très récente, décembre 2020, par l'état et cela au bout de 2 années de dépôt de notre dossier
- Certes, en raison des conditions actuelles, les projets avancent plus doucement, mais trouveront une réalisation en 2021 :

- Mise en place d'une extension du columbarium au cimetière
- Confiance en l'avancée pour la mise en place de la nouvelle aire de jeu, si subvention Ambition Moselle acceptée
- Mise en fonction de l'antenne relais de téléphonie mobile FREE et Orange qui depuis plus d'un an est installée sur la commune
- Installation d'un plateau ralentisseur à l'entrée de Veckring, le long de l'enceinte du Paint Ball.
- Achat de nouveaux équipements d'entretien car dans le cadre d'une démarche réalisée sur la gestion durable des espaces verts, la commune a été éligible à une subvention, qui englobe aussi l'aménagement de quatre espaces verts en intégrant des plantes couvre-sols et en favorisant la lutte biologique.

Aussi, c'est par ces quelques lignes que les élus s'adressent à vous pour vous souhaiter une joyeuse année 2021 au cours de laquelle nous retrouverons une dynamique collective encore plus forte qu'avant. Sans oublier une bonne santé pour vous et celles et ceux qui vous sont chers. Encore un peu de patience, le bout du tunnel est proche.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant leurs places dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui me manque tant, qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés,

Je vous Souhaite une Joyeuse Année 2021 !

Pascal JOST, Maire de Veckring

Vie Municipale en image

-Poursuite des travaux d'aménagement extérieur de la salle socioculturelle avec la mise en valeur des abords existants pour un coût de 47 800 € HT sur un coût total du projet de 183 500 € HT avec 76 % de Subvention



-Travaux de Viabilité de 4 parcelles grande rue à Veckring à proximité du terrain de Foot qui ont trouvé rapidement acquéreuses . Ces 4 places à bâtir sont le début d'un projet de lotissement de 10 autres parcelles qui prendront places à l'arrière de celles-ci. Le but de cette action est d'attirer un maximum de jeunes couples afin de **maintenir notre école Maternelle au village** , car sans celle-ci **notre village perdrait son âme et perdrait en attractivité**



-Réfection de la pelouse du terrain de Foot , Travaux pris en charge par le FC Veckring où la Municipalité a décidé de leur allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € ,**en reconnaissance de leur action** et pour l'aide à son financement



Dans un contexte d'économie sur la consommation de l'énergie lié à l'éclairage public ,la municipalité a décidé de remplacer au fur et à mesure les luminaires énergivores (ampoule au sodium) restant sur la commune par des Leds . Ceci a été encore réalisé au croisement à proximité du Proxi .Pour un résultat final de même effet d'éclairage et de moindre consommation d'énergie **A savoir** , que pour effectuer des économies sur cet éclairage public notre choix a aussi été de ne plus souscrire de contrat d'entretien qui prenait en compte principalement le déplacement de l'entreprise . Aujourd'hui , lorsqu'un éclairage cesse de fonctionner , nous attendons donc qu'il y en ai plusieurs afin de faire intervenir une entreprise . **Nous avons préféré ce choix là** , à une coupure générale de l'éclairage public ,qui se pratique dans plus en plus de communes avoisinantes



Vie Municipale en image

Soutien à nos anciens

Cette année notre repas convivial n'a pas pu se tenir, en contrepartie chaque Habitant de 65 ans et plus a reçu un colis Confectionné par le Restaurant « le RELAIS DU FORT » De Helling



Décorations de Noël

Comme chaque année les décorations de Noël ont été posées par la Municipalité. Les sapins ont été décorés par les enfants de l'école Maternelle, Josette de Déco-loisir, assisté de Mme Kunegel



St Nicolas à l'école Maternelle

le St Nicolas est passé déposer un petit colis, un livre et des friandises, sans voir les enfants



Nouveau Club de Karaté

Le nouveau club de Karaté à débiter. Les enfants travaillent dans une bonne Ambiance créer par leur Entraîneur Il reste encore quelques places, contacter **Mr Aymeric OSCENDA** au 07 83 75 24 77.



Journée "JUS de Pommes"

Cette année était une année à fruits et à pommes Afin d'en utiliser un maximum, la Municipalité à fait venir le Camion qui presse sur la commune Vous venez avec vos pommes et repartiez avec votre Jus, pouvant se conserver plus d'1 an. Les **Enfants de l'école Maternelle** ont profité pour s'instruire et déguster ce jus "Naturelle et Bio"



Don du Sang

A la Salle Socioculturelle ,1 fois par Trimestre, vous avez la possibilité d'offrir votre sang afin de SAUVER des VIES



Projet Réhabilitation du Presbytère et du Cœur historique du Village

Ce projet consiste à : -Réhabiliter le Presbytère, -Réaménager les espaces publics en cet endroit avec la création d'un parking, -Créer une chaufferie commune aux 3 batiments communaux , -Mettre aux normes P.M.R. leurs accès, , -Rénover la Grotte accolée à l'église et son monument aux morts, -Créer un espace d'accueil des pèlerins parcourant le sentier de grands randonnée (GR5) avec un verger partagé. Les transactions foncières se concrétisent. Le Maitre d'œuvre a été choisi. Ce projet évalué à plus d' 1 millions d'Euro, la pêche aux subventions va commencer (Europe, Etat, Région, Département, ...) pour le reste à charge, il endeterra la commune sur un certains nombres d'années par un emprunt qui sera calculé sur un auto-financement apporté par les locations des nouveaux logements, ce qui n'impactera donc en rien notre budget communal actuel.



ETAT CIVIL

NAISSANCES



Bjorn DEVAUX 12/09/2020
Agnès KLEIN 19/09/2020
Jade PERERA 28/10/2020
Serena STEPHANY 26/11/2020

PACS

THIBAUT KLEIN
ET
CLAUDIA FLAUS
16 DÉCEMBRE 2020

Les décès

Madame Marie POESY
Le 6 Septembre 2020
Monsieur Florian FRANZETTI
Le 11 Septembre 2020
Repose en Paix
Monsieur Saïd MAKHLOUFI
Le 10 Décembre 2020
Madame Jeannette LAEUFFER
Le 20 Décembre 2020
Monsieur Ali MAKHLOUFI
Le 28 Décembre 2020

Bon à Savoir

URBANISME

Les autorisations de voirie et d'urbanisme sont des formalités obligatoires et préalables dès qu'il y a occupation du domaine public (pose d'échafaudages, pose de benne, stationnement de véhicules etc...), pour la réalisation des travaux de construction nouvelle, des travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement, etc...)

Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application. L'accord de l'administration communale doit être obtenu avant d'engager vos travaux. Vous trouverez ci-dessous toutes les démarches à effectuer avant de mettre en œuvre votre projet

Une construction, quelle qu'elle soit, de plus de 5 m², peut se réaliser qu'en zone constructible (Zone A) désigné sur le document d'urbanisme que notre commune dispose et établie en 2008, validé en 2009 appelé carte communale et disponible en Mairie.

- Que risque-t-on à construire un bâtiment sans permis de construire ?

Construire un bâtiment sans permis de construire est une infraction passible de sanctions juridiques. Selon l'article L480-4 du code de l'urbanisme, la commune constate cette infraction et peut engager des poursuites. Les sanctions prises peuvent être de l'ordre d'une amende jusqu'à 6 000 € / m² de la surface de construction, ou de l'obligation d'action d'une mise en conformité immédiate de la construction en complément d'une amende ou obligation de démolition de la maison, par exemple.

Des sanctions supplémentaires allant jusqu'à 300 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement peuvent intervenir dans un second temps, en cas de non-respect des dispositions précédentes.

Déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC) ?

